

Commission d’Ethique et de Déontologie

Compte-rendu de la réunion du Lundi 25 Janvier 2021

Présents : Dominique Perrotin, Franck Bruyère, Guillaume Desoubieux, Muriel Pouméroulie, Dominique Baetz, David Ritter, Yves Gruel, Christian R. Andres, Arsène Gambier, Mathilde Bourhis, Arnaud Chazal, Isabelle Ansault, Xavier Amiot

Excusés : Théodora Bejan-Angoulvant, Hubert Lardy, Clément Le Roux, Éric Pichon

Point N°1 : agenda des prochaines réunions de la commission

Le calendrier des prochaines réunions de la commission est entériné à l’unanimité :

- lundi 8 mars 2021
- lundi 19 avril 2021
- lundi 14 juin 2021
- lundi 27 septembre 2021
- lundi 8 novembre 2021

Point N°2 : définition du cadre des interactions possibles avec l’industrie pharmaceutique dans la pratique des soins hospitaliers

M. le Président de la commission présente le modèle de lettre de recommandation, co-rédigé par ses soins avec M. le Pr Yves Gruel, qui tend à définir le champ des interactions possibles entre l’industrie pharmaceutique et l’institution hospitalière dans le cadre de la pratique des soins courants (*cf.* document ci-joint). Le texte est validé à l’unanimité.

Point N°3 : formation des étudiants de 3^{ème} cycle d’orthopédie

M. le Président de la commission informe l’ensemble des membres de la commission de la rédaction future d’un modèle de texte, diligentée par la communauté HUGO (communauté hospitalo-universitaire du Grand Ouest), qui encadrera la formation des internes de chirurgie orthopédique dans le cas où un soutien logistique de l’industrie pharmaceutique est attendu. L’ensemble de la commission s’accorde à dire que ce type de soutien peut, dans certains cas, être nécessaire pour accéder aux ressources pédagogiques et au matériel innovant, mais il ne doit aucunement justifier quelque rémunération des hospitalo-universitaires titulaires encadrant ladite formation.

Point N°4 : avancées de la réflexion autour de la loi anti-cadeaux

M. le Président de la commission commence par rappeler les seuils financiers énoncés par la loi anti-cadeaux nationale parue durant l'été 2020 (*cf.* compte-rendu de la réunion du 11/09/2020). Globalement, ces limites rejoignent celles des recommandations locales qui avaient déjà été proposées, au préalable, par la commission d'éthique et de déontologie de notre institution. Mme Poumériou propose d'actualiser la fiche de demande d'activité(s) accessoire(s), en fonction des nouveaux éléments parus. Elle rappelle aussi que l'absence de réponse de la part du Conseil de l'Ordre national équivaudra à une forme d'acceptation, et que la déclaration est différente de la demande d'autorisation (seule cette dernière concerne les situations où sont envisagés des dépassements des seuils fixés par la loi).

M. le Président de la commission, ainsi que M. le Référent de l'intégrité scientifique, rappellent qu'il revient à chacun de déclarer ses éventuels liens d'intérêt dès le début de ses interventions, y compris lors des enseignements destinés aux étudiants de l'université, au moins à partir du 2^{ème} cycle. A ce sujet, la commission propose à M. le Pr Franck Bruyère et Mme le Pr Théodora Béjan-Angoulvant de rédiger une plaquette d'information destinée aux étudiants pour leur expliquer le fonctionnement des liens d'intérêt et les aider à les distinguer des conflits d'intérêt.

Points divers

M. le Président de la commission annonce que la réalisation des sept *podcasts* pédagogiques envisagés lors de la réunion du 21/09/2020 n'est pas abandonnée, mais simplement différée à cause de la crise sanitaire. Pour faire suite au point N°4 du présent ordre du jour, un huitième podcast informatif est proposé par la commission à propos des liens d'intérêt concernant les professionnels de santé.

La séance est levée et la prochaine réunion de la commission fixée au Lundi 08 Mars 2021 à 17h00 dans une salle ou sous un format qui reste à définir en fonction de l'actualité sanitaire du moment.

Compte-rendu rédigé *a posteriori* par Guillaume Desoubaux le 26/01/2021